PROCÈS ET EXÉCUTION

DE

BARBEAU.

Bibliothèque
Le Séminaire de
3, rue de l'Univ
Québec 4, QUE

Québec, 1965

PROCÈS ET EXÉCUTION

DE

BARBEREAU.

L'AUTOPSIE.

L'autopsie du corps du supplicié a été faite à 2½ heures, par MM. les Drs. Beaubien et Boyer.

Par l'examen, on a constaté que la congestion s'est portée à la circonférence du cerveau et que le cervelet était gorgé d'un sang veineux. Le cerveau était bien conformé et à l'état naturel.

La corde à porté directement sur la colonne vertébrale, qui a été brisé complètement par le déplacement du choc. L'atlas et l'axis étaient fracturés. La solution de continuité permettait l'introduction du doigt entre les deux vertèbres. La mort a été instantanée, et le condamné n'a éprouvé aucune douleur. Il y avait congestion du poumon qui était rempli d'un sang veineux. Les bronches étaient remplies d'écume. Le poumon était sain, seulement il y avait adhérence, comme si le condamné eut eu [illegible] pleurésie. Le côté droit du cœur était rempli de sang [illegible] était vide. Le foie était parfaitement sain et [illegible]. Les yeux étaient proéminents [illegible] l'état du cadavre présentait tous les symtômes [illegible] strangulation.

Aussitôt après [illegible] a été transporté à la Providence, où un service [illegible] demain au matin, à 8 heures. Ensuite le corps a été [illegible] pour y être enterré.

Chicago, 1865.

Exécution de Barreau—Ses dernières dispositions—Lettre au geôlier M. Poyette—Lettre à M. Clark, son Avocat—Complainte du condamné—Dispositions des Témoins—Les détenus—Le prisonnier est trouvé coupable—Il est remandé à la clôture de la Cour—Il présente une lettre à la Cour—Sentence de mort—Exécution fixée au 17 novembre—Contenance du poisonneur.

Celui que la justice humaine ne pouvait plus tolérer sur la terre, a comparu devant la justice Divine, et le bourreau a jeté le voile de la mort sur les crimes de l'infortuné Barreau. C'est à 10½ du matin que sa vie et l'exécution. Dès 9 heures, la foule s'assemblait sous les murs de la prison et les rues, les omnibus, les voitures de louage regorgeaient de curieux, qui s'acheminaient vers le lieu de l'exécution. Le Major Nixon arriva bientôt avec une compagnie du 30me Régiment et 27 hommes de la police militaire, et se plaça dans la cour de la prison où étaient admis les membres de la presse, les officiels et une centaine d'autres personnes. A l'heure fatale, on voyait hors des murs plusieurs arpents littéralement couverts de têtes humaines et l'on peut évaluer à 12,000 le nombre des spectateurs.

En arrivant à la prison, nous nous rendîmes dans la cellule du condamné, où silencieuses et versant des pleurs, se tenaient les bonnes sœurs de la Providence. Barreau assis dans un coin de la cellule, près d'une table, présentait un visage calme, et l'affluence des visiteurs semblait le mettre à la gêne. La veille, il avait reçu tous les sacrements de l'église. Le Rev. M. Toupin avait passé la nuit avec lui, et se couche à 2 heures et dormit d'un profond sommeil, jusqu'à six heures du matin.

Nous descendîmes ensuite dans une salle d'entrée, où l'on devait faire toilette du criminelle. Il arriva bientôt accompagné de M. le Shérif, des Revds. MM. Villeneuve, Lagenais, Pleitz et Vézina, et de neuf sœurs de la Charité.

Le Rev. M. Villeneve s'approcha de lui et lui fit sa dernière exhortation. "Mon enfant, lui dit-il, on va vous charger de cuirs, comme autrefois, on chargea notre Seigneur. Soyez content de souffrir pour l'expiation de vos péchés et de mourir comme Celui qui donna sa vie pour vous sauver. N'êtes-vous pas heureux de quitter ce séjour mortel? —Oui, mon père, répondit le condamné.—Bien, mon cher enfant, nous allons prier pour vous, dans le terrible passage que vous aller franchir. Vous aller vous séparer de la terre. Adieu. Sur l'échafaud, vous prierez le Dieu miséricordieux qui pardonne au repentir et moi; je suis heureux de mourir. Daigner m'appliquer les mérites de notre Seigneur

Jésus-Christ. J'espère en vous, oh ! Dieu, qui avez appelé le bon larron à vous.

A ces derniers mots, un doux sourire effleura les lèvres du prisonnier et les assistants se mirent à genoux pour réciter les litanies des agonisants. Le bourreau, dans un sac noir, déguisé sous un capuchon noir, et les mains noircies, se mit à lier le criminel. Ses mouvements lents et ses mains ridées annonçaient un homme âgé. On passa autour du coups une ceinture de cuir, ayant à chaque côté deux autres petites bandes pour attacher les bras à la hauteur du coude. On lui lia ensuite les mains derrière le dos.

Pendant tout ce temps, Barreau les yeux baissés et quelque peu pâle répondait, debout, aux litanies que récitait le Rév. M. Dagenais, Le Rev. M. Villeneuve lui présenta alors le crucifix qu'il embrassa avec ferveur. On lui passa ensuite le nœud coulant dans le cou et le contact de la corde produisit sur lui une émotion presqu'imperceptible. On lui mit un bonnet noir sur la tête ; mais il demanda à rester le visage découvert et le bourreau portant le bout de la corde se mit en marche, tandis que le prêtre récitait des prières auxquelles répondaient les voûtes religieuses.

Le shériff et les officiers ouvrirent la marche ; venaient ensuite Barreau entre le Rév. M. Villeneuve et le bourreau, les Drs. Beaubien et Boyer, les trois prêtres et les deux soeurs. Plusieurs centaines de personnes, dans la cour de la prison, firent une haie au condamné jusqu'au pied de l'échafaud. La cloche de la prison sonnait le glas des agonisants.

Nous pûmes accompagner le criminel, qui monta d'un pas ferme jusque sur l'échafaud où conduisaient 22 marches pour la première plateforme et 13 pour la seconde. Le regard portait sur une foule immenses, silencieuse, attentive et ayant le conscience du grand drame qui allait se jouer. Barreau demanda qu'on hâte l'exécution afin qu'il ne fut pas une minute sur l'échafaud où la trappe s'ouvrit pour lui les portes de la mort, et le malheureux se trouva lancé dans l'éternité. Un corps inanimé était suspendu entre le sol et l'échafaud tandis qu'une âme humaine montait vers le trône de celui qui distribue la récompense et le châtiment, mais surtout qui pardonne au repentir.

En tombant le malheureux fut frappé au front par la trappe et il se déclara une légère voie du sang dans le bord des cheveux. Il ne fit aucun mouvement et il ne se produisit pas une contraction de muscles. La langue gonflée sortait de la bouche et le visage revêtit une couleur livide, mais peu livide. Il mit trois minutes à expirer.

Aussitôt la trappe abattue, le bourreau laissa la place et s'esquiva. Le Rév. M. Villeneuve demeura longtemps agenouillé au-dessus de ce cadavre priant avec ferveur à ce moment suprême où la vie se retranchait de la matière.

Le cercueil de Barreau était venu lundi pour la dernier fois et lui avait été ouvert.

Barreau a écrit la lettre suivante au géolier M. Payette :

LA COMPLAINTE DU CONDAMNÉ.

Montréal, 10 nov. 1865.

Monsieur Payette,

Quand vous recevrez cette lettre, j'aurai quitté la vie, et j'aurai cette terre la scène tragique de ma pénible existence. Il n'en restera plus à la postérité qu'un souvenir de terreur et d'effroi. C'est là, je le sais, que réserve au prisonnier malheureux l'écho d'une vie souillée telle que fut la mienne.

Mais Puisque j'ai regretté mes fautes, je meurs avec confiance, attendant une sentence favorable de la miséricorde du Dieu qui se fit mon Sauveur avant d'être mon juge.

Maintenant que par mon sang j'ai payé à la justice humaine le sang que je lui devais, souffrez que j'acquitte auprès de vous les devoirs plus doux de ma gratitude pour vos charitables soins qui, tant de fois, ont adouci les rigueurs de ma position. Je remercie aussi spécialement madame Payette qui ne dédaigna pas de partager votre générosité envers le plus misérable des prisonniers. Veuillez donc l'un et l'autre agréer le tribut de mon cœur et croire à sa profonde reconnaissance.

Stanislas Barreau.

Il y a quelque temps, Barreau avait donné à M. Clark un récit de sa vie pour le livrer à la publicité. Comme dans cet écrit, il montrait du ressentiment envers certaines personnes, Monsieur Clark avait cru devoir en différer la publication. On verra par la lettre suivante que Barreau sur les derniers jours de sa vie, avait changé de sentiment :

H. J. Clarke, Avocat.

Cher Monsieur,—Avant mon départ de ce monde, je sens le besoin de vous faire mes plus sincères remercîments, pour le service généreux que vous m'avez rendu en me défendant si habilement devant la cour criminelle. Vous avez fait de votre mieux pour me conserver la vie ; rien de plus ne pouvait être fait dans ma cause. Puisse le Dieu Tout-puissant vous récompenser pour tout le trouble que vous vous êtes donné pour un misérable pécheur.

Je suis préparé à subir mon sort comme un chrétien repentant. J'espère, par le mérite de mon Sauveur, recevoir du Juge Suprême le pardon de mes crimes. Je demande que la lettre que je laisse en votre possession soit détruite, au moins, qu'elle ne soit jamais publiée.

Mon intention et mes sentiments sont changés à l'égard de cette lettre. Laissons le passé dans l'oubli.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Avec une grande gratitude,

Votre humble serviteur,

Stanislas Barreau.

Montreal, 13 Novembre 1865.

LA COMPLAINTE DU CONDAMNÉ.

Air :—Les Pellerins en Egypt.

Adieu donc mon épouse, moi qui fus si volage,
Adieu donc mon époux, Barreau, qui va quitter la vie,
Lorsque tous deux Dieu nous lia par les liens du mariage.

Louise, écoute-moi donc,
Toi qui fus mon amie
Je regrette ma vie,
Accorde mon pardon,
De ma main tu es mortes,
J'espère en ta clémence,
J'ai fait ma pénitence,
Depuis longtemps j'invoque.

Le 17 Novembre, je quitterai la vie
Ainsi en est ainsi, pour les grands criminels,
Quand les femmes, femme moi, autant indignement
Juge par les hommes, j'espère en l'éternel.

Venez, hommes désœuvrés regardez la potence,
Cela vous émouvra, et vous touchera le cœur,
Regardez tous Barreau mourir sans clémence,
Je l'ai bien mérité j'ai commis tant d'erreurs.

Vous qui m'avez jugé, hommes justes je vous pardonne,
Car vous avez le droit de mettre sur moi main,
En ce jour je mourrai, la loi le dicte et l'ordonne,
J'espère mon pardon en Dieu avant la mort.

Vous Delima qui restez vivante sur la terre,
Dieu vous a réservée contre mon attente,
Pardonnez moi aussi, dites-moi une prière,
Il faut faire du bien même à un scélérat.

Justine aussi vous fûtes immolée par mes mains ;
Je n'avais pas l'idée de vous ôter la vie,
Aujourd'hui vous régnez avec les Chérubins,
Vous me verrez bientôt, pardonnez moi, j'vous prie.

PROCES DE BARREAU.

COUR CRIMINELLE

Présidence du juge Ayrvie.

MONTREAL, 25 sept. 1865.

La Cour est remplie d'une foule qui se dispute et se bouscule pour repaître ses curiosités et examiner la physionomie déjà plusieurs fois décrite de l'accusé.

Barreau est à la barre et, pour la première fois que nous le voyons, nous pouvons frapper de sa physionomie. Son front bas et couvert d'une épaisse chevelure, son nez fin et un peu relevé, sa petite moustache dont les boute relevés forment une barre horizontale au-dessus de sa bouche petite, ses lèvres minces, forme de cheloupe de régate, sa bouche petite, ses lèvres minces, l'une à l'autre, laissant projeter la lèvre inférieure, son teint rejeté et un peu rougeâtre de taches rouges, forment un ensemble que deux petits yeux noirs très vifs, enfoncés et mobiles, animent. Il y a vice et férocité dans cette physionomie. Il y a même quelque chose d'effrayant dans ce dernier ensemble. Cependant, il faut dire que le prisonnier prend un vif intérêt aux procédés, qu'il semble mettre toute son attention, sans s'occuper de la foule, sur les jurés, à mesure que ceux-ci prennent leurs sièges et sont assermentés.

L'accusé porte un habit de chasse noir, propre, en drap épais, un col noir, une chemise blanche. Il se tient les deux mains sur l'appui de la barre où la justice le place. Son front pâle indique que son esprit tendu et attentif est loin de se laisser aller au découragement.

Mais les procédés nous gagnent, les jurés sont choisis, après que la Cour eut décidé contre l'application de la défense, demandant un jury mixte.

La courronne est représentée par M. Ramsay et la défense par M. Clarke.

La courone réfuse les jurés anglais afin d'avoir un jury français et la défense récuse les jurés français afin d'avoir un jury anglais. Ces objections ne pouvant être faites qu'en autant que le permet la loi, les jurés suivants sont enfin assermentés :

Charles Alfred Brouillet, Frédéric Lavoie, Charles Guimond, Cyprien Grise, F. X. Roy, Antoine Brunet, fils ; Bernard Metayer Victor Mallette, William Shiller, Jules Trudeau, Charles Lasin et Archibald Ogden.

M. Ramsay raconte ensuite les faits. Le 27 mai, Barreau a quitté la ville en disant qu'il allait à la chasse dans le comté de Laprairie. On ne sait pas où il passa la nuit. L'Avocat de la couronne constate combien il y avait de personnes dans la maison de M. Moquin, le lendemain, qui était un dimanche. Il rappelle que Marie Louise Sauvage aperçut venir un homme et dit : "C'est Stanislas Barreau."

Barreau entra, se fit donner à manger, et tout à coup il tira sur Marie Louise Sauvage, qu'il tua, ainsi que la petite fille de Moquin, fille, âgée de deux ans, que Marie-Louise Sauvage tenait dans ses bras. Il tira ensuite sur Délima Duquette. Puis il mit le feu à la maison. On trouva dans un petit bois voisin une cassette que M. Moquin avait laissé à la maison, dans un coffre, à son départ pour la messe.

Barreau est traversé à Montréal, en canot. Il a été poursuivi jusqu'à la Pointe St. Charles, où il a dépensé beaucoup d'argent dans une maison de débauche.

Barreau se sauva peu de jours après à Kingston, où il éveilla les soupçons à raison de l'argent qu'il montrait et qui correspondait à la description que les journeaux avaient donné de l'argent volé chez Moquin. Barreau soupçonnant qu'il allait être arrêté, se cacha dans une armoire. A plusieurs reprises il avoua son crime.

L'avocat de la couronne donne ensuite une description des lieux qui ont été le théâtre du meurtre.

Délima Duquet est appelée. C'est une jolie enfant, âgée de quatre ans ayant de grands yeux bruns, portant un petit chapeau de feutre, fait en forme de bonnet écossais, plus large et plus haut cependant ; ses attaches de chapeau sont brunes ; elle porte un gilet à manche en drap bleu, avec des boutons jaunes ; un petit

collet blanc achève de lui donner un air de propreté et presque d'élégance.

M. Clarke demande que les témoins de la couronne se retirent.

Les témoins, au nombre de vingt, sont appelés, et M. le greffier Dessaulles leur donne instruction de se retirer, moins MM. Brossard et Dufresne médecins.

Le juge s'étant retiré, nous avons le temps de jeter un coup d'œil dans la direction de la galerie, où plusieurs dames canadiennes ont pris place depuis le commencement de la séance.

Délima Duquet qui était entrée dans la boîte, s'est retirée, et le coroner John étant appelé est assermenté.

Examiné par M. Ramsay : Le 29 mai dernier, dans la paroisse de Longueuil, ayant été notifier la veille, il fit une enquête sur le corps d'une nommée Marie Louise Sauvage, et d'une femme Marie Justine Moquin, toutes deux se trouvant dans la maison de Alexis Moquin, lorsqu'il fit cette enquête. Les deux médecins présents à l'enquête qui ont fait l'examen interne et externe des cadavres, sont MM. Brossard et Dufresne.

Le témoin se retire M. Clarke déclarant qu'il n'a pas de transactions à faire.

Délima Duquet est de nouveau appelée. Elle entre dans la boîte et continue de faire bonne contenance. Elle est assermentée et dit son age : 14 ans.

Elle commence à répondre d'une voix que nous pouvons entendre. Elle donne de nouveau son âge. Elle demeurait chez M. Alexis Moquin, père, le dimanche 28 mai ; elle demeurait là depuis un an.

M. Clarke se plaint qu'il ne peut entendre. Le juge fait donner une chaise au témoin.

Le traducteur traduit ce qu'elle dit en anglais.

Le juge fait sortir le témoin de la boîte et le fait asseoir tout auprès de la boîte des jurés.

Examen continué : Elle a vu Stanislas Barreau dans la maison. Elle tourne les regards vers le prisonnier et dit qu'elle le reconnaît. Le prisonnier entra dans la maison par la porte de devant. Il y avait alors dans la maison Marie Louise Sauvage, Marie Justine Moquin, un autre petit enfant et elle-même. Marie Louise Sauvage a dit : Voilà Stanislas Barreau. Elle avait entendu parler de lui auparavant chez M. Moquin. Elle ne le connaissait pas.

Elle regarde le prisonnier et dit que c'est le même que celui qui est entrée dans la maison et que Marie Louise Sauvage a appelé Stanislas Barreau. En entrant il a dit bonjour à Marie Louise Sauvage, et lui a demandé où étaient les messieurs Moquin. Marie Louise Sauvage, lui a répondu qu'ils étaient allées à la messe, M. Alexis Moquin, père et sa femme, et Casimir Moquin fils, avec sa dame. Ils sont partis entre huit heures du matin, pour aller à la messe.

Le prisonnier est arrivé à la maison de M. Moquin vers neuf heures du matin. Barreau a dit qu'il était parti depuis quatre heures et qu'il avait faim. Elle ne se remet pas qu'il ait dit d'où il venait ou s'il venait de Montréal. Il a dit qu'il venait de la chasse à la petite rivière. Il portait un fusil, et il ne portait pas de gibier.

M. Clarke objecte à la manière dont les questions sont posées par M. Ramsay, et la cour maintient son objection.

Examen continue : Barreau a demandé à manger. Marie Louise Sauvage lui a offert du jambon. Il a dit qu'il n'en mangerait pas, et que depuis son retour des Etats-Unis, il ne mangeait pas de viande, parce qu'il était en remède. Il a mangé du beurre et du pain et bu du thé. Marie Louise Sauvage lui a demandé d'aller voir le jardin, en lui disant que les allées n'étaient pas très nettes. Ils y sont allés et y sont restés quelques minutes. Ils sont rentré dans la maison.

M. Clarke demande si l'interprète traduit d'après ce qu'il entend du témoin, ou d'après la répétition du témoignage par l'avocat de la couronne.

La cour objecte, dit que cette remarque est sans précédent depuis qu'il est sur le banc. Enfin l'affaire en reste là.

Examen continué : Marie Louise Sauvage préparait alors les herbes pour la soupe. Le prisonnier ayant mis son fusil sur le bois, Marie Louise Sauvage lui dit qu'elle avait besoin de prendre du bois et lui demande de mettre son fusil derrière la porte, de crainte que les enfants y touchassent. Il s'est alors assis sur le foyer. Il se lavait pour s'en aller, lorsque Marie Louise Sauvage lui dit : "Restez donc, M. Moquin va arriver et il aimerait bien à vous parler." Il a répondu qu'il aimerait bien à rester, mais qu'il n'avait pas de bottes assez propres, que c'était des bottes de chasse.

Des efforts son encore faits pour faire parler le témoin plus fort.

Examen continué : Marie Louise Sauvage est allée en haut pour préparer un lit au témoin. L'accusé a alors dit qu'il s'en allait. Comme il allait pour s'asseoir sur un lavier, Marie Louise Sauvage lui dit : "Prends-garde à ton fusil il va tomber!" Barreau répondit : "Je suis maître ici."

J'était dans la cuisine en arrière de la maison, où se trouve la cuisine. La porte de devant n'ouvre pas sur la cuisine. Après avoir dit qu'il était maître, Barreau a pris un pistolet et a tiré un coup sur la Louise (Marie Louise Sauvage). Elle s'est rendue dans la chambre suivante de la cuisine, une chambre à coucher, en criant "Stanislas ! Stanislas !"

(La contenance de Barreau ne change pas.)

Cette chambre là était sur le derrière de la maison. L'ameublement se composait d'un lit, un lavemin, une commode, une table, une chaise et un coffre derrière la porte. Quand Barreau a tiré, je me suis sauvé dans la même chambre à coucher sous la table. Justine Moquin était dans une fenêtre et je tenais le plus jeune enfant dans mes bras. Je n'ai pas vu si Justine s'est sauvée dans la chambre à coucher, mais j'ai gardé le petit dans mes bras, pendant tout le temps que j'ai été sous la table. Barreau a ensuite tiré un coup de pistolet sur moi. J'ai entendu alors plusieurs autres coups de pistolet. J'ai fait la morte sous la table. Barreau a jeté la couverture du lit sur les pieds de Marie Louise Sauvage, et il a allumé une allumette et a mis le feu à la paillasse, dit-on. Je l'ai vu mettre le feu, et j'ai vu une grosse flamme.

Pendant cette partie importante de la déposition, Barreau a fait un peu triquet ; c'est le seul changement qui se soit opéré dans sa contenance. Sa bouche exprime toujours la douleur comme si le témoin lui était favorable.

Examen continué : Barreau est parti de la chambre et fermé la porte sur lui ; une seconde porte était aussi fermée. Je suis resté un quart d'heure sous la table ; je me suis levé ensuite et j'ai appelé " Louise Sauvage ! Louise Sauvage !" deux fois. Elle était morte alors. J'ai vu Justine Moquin à terre. Elle était à côté de la Louise dans la chambre, et elle était morte. Ensuite je suis sortie par la porte de derrière laissant les deux portes ouvertes. Je me suis sauvé sur le voisin, M. Damas Sorel, dont la maison est en avant de celle de Moquin. C'est de l'arrière de la maison de Moquin, qu'on voit la maison de Damas Sorel. Je suis sortie de

la maison de Moquin par la porte de derrière, qui se trouve au pignon.

Les deux portes que j'ai laissées ouvertes sont la porte de la chambre et la porte de la maison. La porte qui conduisait dans l'autre chambre à coucher est resté fermée tout le temps. Il était à peu-près dix heures lorsque Barreau tira sur la Louise. Je ne l'ai pas vu tirer son fusil pendant tout le temps; il a toujours tiré avec son pistolet. Je n'ai pas remarqué quelle sorte de pistolet.

Barreau a maintenant repris sa première contenance.

Examen continué; Je jure positivement que le prisonnier est le même que celui qui a tiré et je sais comment il était habillé. Il avait des culottes par carreaux noir et verte, un habit noir, un petit chapeau noir avec un ruban noir autour. Je le connais comme il faut. Il avait une moustache. Je me suis retourné à la maison de M. Moquin que lorsqu'il y avait beaucoup de monde de revenu de la noce. Je reconnaitrais l'habillement de Barreau.

Le grand connétable Bissonette apporte alors un paquet d'habits et est assermenté.

Examen en chef: Je produit un habit une paire de pantalon, une veste et un chapeau noir. J'ai eu ces effets là le 16 juin dernier je les ai pris à la prison du prisonnier même qui les portait alors. Ces vêtements sont les mêmes que ceux qu'il portait à Kingston, lorsque le prisonnier a été remis à mes soins.

(La veste et les culottes sont semblable. Le témoin exhibe le tout au jury. Ces vêtements répondent à la description qu'en a donnée Délima Duquet, moins l'habit de chasse qui est brun avec des points ou petit barres violet ou roussatre.)

Délima Duquet examine alors ces hardes et dit qu'elles sont semblables à celles que Stanislas Barreau portait lorsqu'il se rendit à la maison de M. Moquin.

L'examen en chef est terminé, et M. Clarke entre en transquestionne.

Délima Duquet répond: Je suis certain que Marie Louise Sauvage a dit "Stanislas Barreau," lorsqu'elle a vu venir le prisonnier. J'ai demandé qui est ce que c'était, pour m'assurer qui c'était Quand l'accusé est entré dans la maison, il paru être un ami de Marie Sauvage. Elle m'a paru contente de le voir. L'accusé ne paraissait pas en train. Il n'y avait rien de remarquable dans sa

conduite lorsqu'il entra. Après avoir mangé quelques chose, il sortit avec Marie Sauvage, toujours en ami.

Après avoir mangé, Barreau a dit qu'il s'en allait, mais il n'est pas parti parce que *la fille* lui a dit d'attendre M. Moquin. C'est après cela qu'il s'est assis sur le lavier. Le prisonnier a alors mis son fusil derrière la porte. Il a laissé son fusil sur le lavier et c'est alors que le fusil a failli tomber. Barreau était allé chercher son fusil derrière la porte au moment de partir, quand il a dit qu'il s'en allait il a marché vers la direction de la porte avec son fusil à la main. Marie Sauvage ne lui a pas parlé d'une manière rude quand son fusil a failli tomber. Il n'avait pas raison de se fâcher. Il n'a pas paru excité. Il était parfaitement de sang froid. Je crois avoir raconté tout ce qui s'est dit entre le prisonnier et Marie Louise Sauvage, et n'avoir rien oublié. Marie Louise Sauvage lui a parlé de sa sœur à Barreau. J'avais oublié cela. Jusqu'au moment où il tira, Barreau et Marie Sauvage parurent être bons amis. Je suis certain que Barreau n'a pas demandé autre chose à Marie Louise qu'a manger.

Casimir Moquin est appelé. Le juge sort Délima Moquin va prendre place dans la galerie, à côté de quelques personnes de son sexe et de son rang. Les dames ont quitté la tribune depuis longtemps. Le juge rentre au bout d'une minute. Les jurés désirant sortir, M. Clarke fait application en conséquence pour que la cour s'ajourne pendant un quart d'heure. La cour dit qu'elle ne permettra rien de tel. Les jurés sortent trois par trois, les uns après les autres. Il était alors deux heures et il en était trois lorsque les procédés reprirent.

M. Moïse Brossard, de Montréal est alors assermenté.

Examen en chef :—Vers dix heures et quart du matin, le 29 mai, j'étais chez mon père chez le deuxième voisin de chez M. Moquin, lorsque j'appris par un jeune homme du nom de Sorel qu'il y avait eu un meurtre chez Moquin et que le feu avait été mis à la maison. Le témoin se rendit immédiatement avec deux autres homme chez Moquin. En arrivant, ils ont vu le feu. Il leur dit. "Il faut éteindre le feu." Les deux homme qui l'accompagnaient ne voulaient pas entrer. J'ai saisi un seau d'eau et je l'ai jeté sur le lit qui était en feu. J'aperçus en même temps les cadavres de Marie Sauvage et de l'enfant qui gissaient sur le plancher, morts. Nous avons aussi éteint le feu qu'il avait sur le plancher devant le

poële dans la cuisine. Je dois dire que nous n'avons pas éteint le feu tout-à-fait ; car quand les gens sont revenus de la messe, le feu était repris et nous l'avons éteint. Je ne connais pas les personnes mortes que j'ai vues. Le témoin est resté trois quarts d'heures dans la maison, jusqu'à l'arrivée de M. Moquin, qui était allée à la messe et qu'il avait envoyé chercher par son cousin.

Alexis Beauvais, cultivateur, de Laprairie, est assermenté. Le 29 mai dernier, j'étais chez M. Casimir Brassard. Je me suis rendu chez M. Alexis Moquin seul. Quand je suis entré, j'ai vu Marie Louise Sauvage et la petit Justine, étendues à terre mortes. M. Moïse Brossard, le dernier témoin, était à moitié brûlée ; le pied de couchette était aussi en feu, et il y avait du feu près du poële sur le plancher ; j'ai vu deux ou trois quartiers de bois à moitié brulés. J'ai examiné la maison, et j'ai trouvé une balle de pistolet près du lavier, et je l'ai mise sur le lavier. Je connais le prisonnier Stanislas Barreau. Je l'ai bien connu lorsqu'il demeurait chez M. Moquin.

Transquestionné.—Il y a six ou sept ans que le prisonnier a demeuré chez M. Moquin. Je demeurais à peu-près à trois quarts de lieue de là à cette époque. L'accusé est demeuré pendant quatre ou cinq ans chez M. Moquin, en différent temps. Je n'ai jamais trouvé rien de remarquable dans la conduite de Barreau, lorsqu'il restait chez M. Moquin. Barreau ne s'est jamais enivré à ma connaissance.

Guillaume Gibeau est assermenté.

Examen en chef.—J'ai cherché le prisonnier avec les soldats dans deux petits bois près de la maison de M. Moquin, dans le rang des Prairies. On voit ces pointes de bois, près de la maison de M. Moquin ; la distance est d'environ deux milles. Nous avons trouvé dans une de ces pointes de bois dix neuf balles et une boite de cire pour la barbe. On m'a montré ces balles devant le coronaire ; elles étaient dans un petit sac de coti. La boite lui a aussi été montrée alors. Je les ai identifiés : c'étaient les mêmes que j'avais trouvées.

Le grand connétable produit un petit sac de coti contenant dix neuf balles et un petit morceau de coton ; il produit aussi une boite de teinture pour la barbe. Ces effets lui ont été remis par le coronaire Jones, le 30 de mai.

Le témoin Gibeau identifie ces effets comme étant ceux qu'il a trouvés dans le bois. Il doit y avoir dit-il, sept petit morceaux de linge. Il connait le prisonnier depuis long temps. Son nom est Stanislas Barreau.

Barreau sourit un peu, comme toute le monde du reste, en entendant le témoin donner ses réponses d'un air très naif.

Transquestionné —Il n'a fait aucune marques sur les balles ; mais il croit que ce sont les mêmes qu'il a trouvé dans le bois.

Casimir Moquin, cultivateur, de Laprairie, est assermenté.

Examen en chef.—Il demeurait avec mon pere Alexis Moquin, le 28 mai dernier. Ce jour là, je partis avec ma femme pour aller à la messe à 8½ heures du matin. Mon père était parti avant moi. J'ai laissé à la maison Marie Louise Sauvage, Delima Duquet,—et mes deux enfans. C'est Justine qui a été tuée. Environ un quart d'heure après la fin de la messe, on me dit à l'hôtel que quelqu'un me demandait à la porte. Je sortis et Louis Brossard, mon beau frère, me dit que Marie Louise Sauvage avait été tuée, ainsi que ma petite fille Justine, et que ma maison était en feu.

J'embarquai de suite dans ma voiture et m'en revins à course de cheval. En arrivant à la maison, nous avons trouvé plusieurs personnes qui étaient autour de la maison. On a descendu de la voiture, je suis entré dans la chambre à coucher et j'ai trouvé Marie Louise Sauvage tombé à la renverse et ma petit fille était à côté de Marie Louise Sauvage, la figure sur le plancher. Le lit était en feu. Le plancher de la cuisine était aussi en feu. Le feu n'étant pas encore tout-à-fait éteint, on a crié au monde qu'il y avait de hors d'apporter de l'eau pour éteindre le feu. Plusieurs seaux d'eau furent jetés sur le feu.

Quelqu'un ayant ouvert la porte de la cave, dit que le feu devait être dans la cave. J'allai à la cave elle était pleine de fumée, j'ouvris les chassis, mais il n'y avait pas de feu. Alors je suis allé dans la chambre à coucher située sur le devant de la maison, et je trouvai un coffre en bois, dont le couvert avait été défoncé. Ce coffre contenait une petite boite, qui contenait de l'argent et quelques copies de testament. Mais la petite boite n'était plus dans le coffre. Il y avait cinquante louis en or ; c'étaient des pièces d'or de $5, il a remarqué qu'il y avait des aigles sur ces pièces. Il y avait aussi dans cette boite dix à onze

pièces françaises. Il y avait cent quarante piastres en trente sous; en rouleaux de $10. Il y avait aussi $150 en argent monnayé, de diverses descriptions; cette somme n'était pas en rouleau, mais avait été mise pêle-mêle dans la boîte. Il y avait, en tout $500 environ dans la boîte.

On a trouvé cette boîte le lendemain matin, derrière un hangar, dans le coin du jardin. On ne pouvait voir, du devant de la maison, l'endroit où était la boîte, le hangar empêchant la vue de s'étendre jusque là. C'est sa mère qui a retrouvé la boîte et elle ne contenait plus d'argent. Le bord du couvert était renfoncé. Les testaments ont été trouvés à côté de la boîte. Le soir mon père me donné des balles qu'il avait trouvé une dans une porte. Il a trouvé une canaule qui était enfoncé dans la porte de la cave.

Le témoin tire ces balles de son gousset de gilet et va les montrer au jury.

La Cour s'ajourne à quatre heures.

---

29 Sept.

Casimire Moquin est appelé.—Je connais le prisonnier à la barre. Je le connais depuis dix ans. Il était chez un de ses oncles, dans le village de Laprairie, et nous l'avons pris chez nous. Dans ce temps-là, il est resté chez nous à peu près un an. La dernière fois, il y est resté une couple d'années. Une couple de mois après qu'il nous eut laissé, il est parti pour les Etats-Unis. Il était connu chez nous sous le nom de Stanislas Barreau. Il y a eu deux ans au premier mai, le prisonnier est venu se promener chez nous. Il y est demeuré deux jours. Une partie de l'argent se trouvait dans la maison depuis bon nombre d'années, et du temps que Barreau était chez nous. Il devait savoir que cet argent était dans la maison. L'argent restait toujours dans la même boîte, dans la chambre à coucher sur le devant de la maison.—Quelques fois, on parlait de cet argent devant lui. Lorsque j'ai examiné la maison, j'ai trouvé des trous de balles dans un dossier de chaise, dans le panneau d'une table, et dans un cabaret sous le lavoir où plancher était déchiré. J'ai vu des traces du passage d'une balle, dans une fenêtre au dessous de la plinthe et j'ai trouvé une balle dans une plinthe sous la table dans la chambre à coucher. J'en ai trouvé une autre dans une porte; c'est celle que j'ai arrachée. (La

boîte qui contenait l'argent est montrée au témoin, qui la reconnait. Elle est ensuite montrée au jury.)

Le grand connétable Bissonnette est assermenté.—Le 10 de juin dernier, Robert Shannonhouse, chef de police de la ville de Kingston, me remi 21 pièces d'or.

L'avocat de la poursuite s'oppose à la production de ces pièces parce que le chef de police de Kingston n'a pas été entendu. Le juge ne fait aucune réponse et le témoin continue.

Robert Shannonhouse m'a remis 1 de 1802, 1 de 1806, 1 de 1807, 1 de 1809, 2 de 1810, 5 de 1807, 1 de 1808, 1 de 1812, 1 de 1811, 2 de 1812, 3 de 1813, 2 de 1816, 10 pièces françaises un 3 chaîne anglais, un écu espagnol, un écu américain, 2 85 centins, 2 10 centins, 1 jeton en or, une montre d'argent avec sa chaîne, un portefeuille, une bourse en cuir. Tous ces objets m'ont été remis comme ayant été trouvés sur le prisonnier. (Ces effets sont montrés au jury.) Je produis encore 8 £ en or que j'ai eus, le 1 juin, d'Alfred Gariepy à la Banque d'Epargne. J'en produis un autre que j'ai reçue de M. Henry Anderson ; elle porte la date de 1809. J'en produis un autres que j'ai reçue de Madame Reyd, portant la date de 1812, une autre que j'ai reçue de Louis Lasseé, portant la date de 1811. J'en produis 3 autres que Jean de Beaufort, sergent, m'a remis le 2 juin, 2 de 1811 et 1 1812. (Ces pièces sont montrées au jury.)

Je produis encore $165 50 centins en dans deux sacs tels que je les ai reçues de Edward Envoright, homme de police, le 20 mai dernier. (Cet argent est montré au jury.)

Je produis aussi une paire de souliers, 1 paire de chaussons, 1 chemise en coton, un jupon en flanelle verte, 1 robe d'indienne et un tablier, qui m'ont été remis par le Dr. B. C. Dufresne, de Lapraire. Je produis encore une paire de souliers, une paire de bas, une chemise de coton, un corset, 2 jupons bleus, un mantelet d'indienne et 1 tablier d'indienne, qui m'ont été remis le 30 mai par le même Dr. Dufresne. Je produis aussi un sac de voyage et un morceau de coton qui m'ont été remis par Casimir Moquin le 13 de juin. Je produis une petite robe en indienne et un petit jupon en flanelle que ma remis le dernier témoin vert le milieu de juin. (Ces effets sont montrés au jury.) (Ces hardes ont appartenu aux victimes et elle portent encore des traces de sang.) Je produis un revolver qui ma été remis par un nommé Norbert Sand-

cal, 2 chemises et 1 paire de chaussons en laine que j'ai reçues de Louise Loiseau. Je produis encore une boîte que j'ai reçue hier de Casimire Moquin. (Ces effets sont montrés au jury.)

Ayant été informé qu'une nommé Louise Loiseau avait déposé de l'argent à la Banque d'Epargnes, j'y suis allé avec elle, et M. Gariépy m'a remis cette pièce d'or de $5. J'ai reçu information qu'une fille avait acheté des chaussures chez M. Andrews. J'y suis allé. Il n'a pas voulu me remettre l'argent et la magistrat l'a contraint de l'envoyer chercher. Je suis allé ensuite chez Mad. Reyd où une fille avait acheté un chapeau et elle m'a remis ces $5 d'or. Deux des pièces qui m'ont été remises par le sergent de Beaufort, lui ont été données en ma présence par M. Henry Morgan. Casimir Moquin est appelé. Les pièces d'or que l'on me montre maintenant, ressemblent beaucoup à celles contenues dans la petite boîte et qui nous appartenaient. Je dis qu'elles sont semblables, parce qu'en 1837 on avait caché des pièces d'or. Plusieurs de ces pièces ont moisi et sont restées tachées, et celles-ci le sont.

Le sac que l'on me montre est celui qui renfermait de l'argent chez nous. L'argent était dans quatre sacs, 2 de toile et 2 en cuir bouilli. Une bourse d'indienne contenait 39 guinées. Le sac de toile était en cuir de plomb, et l'autre en avait fait. (Ces objets sont montrés au Jury.)

On montre au témoin les bardes que portait habituellement la servante.

Ce sont les mêmes vêtements que ceux portés par Louise Sauvage, le dimanche où elle a été tuée.

Clarke se propose que l'on ne s'enquiert que de ce qui concerne le meurtre.

On montre un porte-manteau. Ce porte-manteau a été trouvé dans une grange par mon homme engagé Joseph Beaudrais, le 11 juin. Je l'ai remis à M. Bolsonnet le 12 juin.

Le 25 mai, j'ai vu le prisonnier ici à Montréal, au marché Bonsecours. Il me dit qu'il arrivait des Etats-Unis. Il avait un habit court qui n'était pas tout à fait noir, des pantalons barrés noir et vert, des souliers blancs.

Les pantalons déjà produits étant de nouveau exposés, le témoin les reconnait.

Transquestionné.—Je ne pourrais dire combien de temps j'avais

de sans voir l'argent volé, lorsqu'il m'a été enlevé. Sept ou huit jours auparavant, j'avais reçu $100 prix d'un cheval que j'avais vendu.

Les vieilles pièces d'or et l'autre argent placé dans ce coffre appartenaient à mon père.

C'est mon père qui avait mis, bien des années auparavant, l'or en question dans ce coffre. Je n'étais pas présent quand cette or y a été placé ; mais je l'ai vu bien des fois. Je ne comptais pas toujours la quantité de pièces contenues dans le sac ; mais j'avais déjà compté.

Je puis identifier ces pièces d'or, en autant que je vois que ce sont des pièces de la même description et qu'elles portent les mêmes taches que celle contenues dans le sac. Je ne puis pas dire que ces marques sont infaillibles, mais je n'en ai jamais vu d'autres semblables.

Quand le prisonnier demeurait chez mon père il était grand ami avec Marie Louise Sauvage.

Il est vrai que le prisonnier a été attaqué de fièvre pendant son séjour chez mon père, et c'est Marie Louise Sauvage qui l'a soigné.

Je n'ai jamais eu connaissance que le prisonnier se soit pris de querelle avec Marie Louise Sauvage.

En supposant qu'il n'y eut qu'une petite fille en bas et que Marie Louise Sauvage eut été au second étage, il est encore difficile de croire qu'un homme eut pu enlever la boîte contenant l'argent, dans une autre chambre. D'abord il aurait dû faire du bruit pour défoncer le coffre, et le voleur aurait été obligé de passer par la fenêtre qui se trouve à une hauteur de 10 pieds. La maison de mon voisin la plus proche est de 2½ à 3 arpents de chez nous. Pendant tout le temps que le Barreau a demeuré chez nous, il ne faisait pas un usage immodéré des liqueurs fortes ; il en prenait, mais ne s'enivrait pas. La dernier fois que Barreau est venu chez nous, il y a deux ans, le coffre était dans la chambre à coucher sur le devant de la maison, et il n'y a pas été dérangé depuis ce temps-là. Comme il avait été élevé chez nous, nous le laissions rôder partout en toute confiance. La dernier fois que je l'ai vu au marché, à Montréal, il m'a invité à aller dîner chez lui avec un de mes beau-frères. Lorsqu'il me rencontré, il me rencontré en ami, comme une personne qu'il estimait beaucoup.

Ré-examiné.—Le coffre n'était pas défoncé quand je suis parti pour aller à l'Eglise.

Alexis Moquin, cultivateur de Laprairie est assermenté.—Je suis le père du dernier témoin, qui demeure avec moi. Le dimanche matin, le 28 mai, je suis parti vers 8½ heures avec ma femme pour aller à l'Eglise. Mon fils et sa femme sont parti un quart d'heure plus tard. Il n'est resté à la maison que Marie Louise Sauvage, et mes deux petite filles. Pendant que j'étais à l'église, mon neveu Louis Brossard est venu me dire que le feu était à ma maison et que ma servante Marie Louise Sauvage, et ma petite fille, Justine Moquin, avaient été tuées. Je me suis rendu de suite à la maison. J'y ai trouvé ma servante et ma petite fille mortes, et le feu à ma maison à deux places, dans la chambre où la Louise était morte et dans la cuisine. Après avoir vu le feu, je suis allé dans ma chambre à coucher sur le devant de la maison et j'ai trouvé que le coffre avait été défoncé. Il n'était pas defoncé quand je suis parti pour l'église. Il était fermé à clef et la boîte qu'il renfermait était aussi fermée à clef. Cette petite boîte, contenait environ $500 de différentes monnaies ; savoir : $200 en or, de $10 à $11 françaises, $140 en 50 sous en rouleaux de $10, à peu près $150 dans 4 sacs. Je n'en vois que deux ici.

Cette petite boîte qu'on me montre, est celle qui se trouvait dans le coffre dans ma chambre à coucher. Les pièces d'or qu'on me montre sont directement celles qui se trouvaient dans le coffre ; elles sont tachées. Mon or était renfermé dans cette petite bourse de cuir. Les deux sacs ici sont deux des sacs qui se trouvaient dans la petite boîte. Je n'ai plus revu les deux autres.

Je connais le prisonnier à la barre. Son nom est Stanislas Darreau. Il y a dix ans, que je l'ai pris chez moi. La première année, il a été chez moi pour son entretien. L'année suivante, il a été chez mon fils, Alexis Moquin, afin qu'il fit sa première communion, parce qu'il était plus proche de l'église. Ensuite il est revenu chez moi et y est demeuré deux ans.

Dans le temps que le prisonnier était chez moi, j'avais l'or qui est ici maintenant, et il savait que je gardais toujours de l'argent chez moi. La boîte qui contenait l'argent restait toujours dans ma chambre à coucher.

Transquestionné.—Le coffre se trouvait vis-à-vis le châssis de ma fenêtre à coucher. De ma fenêtre à aller au sol, il y a 12 pieds.

Un homme se trouvant dans ma chambre à coucher, et ma servante en haut, pouvait aisément défoncer le coffre qui est très mince, et voler la petite boîte où se trouvait l'argent.

La manière avec laquelle cette réponse du témoin est donnée, excite l'hilarité des assistants et du prisonnier.

Ma chambre se trouve au coté sud de la maison et la cuisine et la chambre à coucher de mon fils, du côté nord. En sortant de la cuisine, on entre dans la salle et de là dans ma chambre à coucher. L'escalier qui conduit en haut se trouve dans la cuisine devant le poêle.

Quand je suis parti pour la messe, l'argent se trouvait dans le coffre, s'il y était depuis longtemps. Le coffre dans lequel se trouvait la petite boîte est à ma maison. Il est fendu en trois.

Quand à l'or qui est ici, c'est mon or, dans tous les cas, quant au sacs, je suis certain que ce sont les miens. Je pense que les pièces d'or qui se trouvent ici sont celles qui se trouvaient dans le coffre. Je les connais parce qu'elles sont tachées, pas toutes mais un grand nombre. Cet or a été caché dans la terre dans le temps de la rébellion.

Je connais les pièces qui ne sont pas tachées, parcequelles se trouvent avec celles qui sont tachés, et quelles étaient ensemble dans la bourse. (Le témoin donne cette réponse de manière à exciter l'hilarité des assistants et du prisonnier à la barre.)

On entre dans la chambre de mon fils par la cuisine et par une autre porte qui conduit de ma chambre à celle de mon fils. Je ne pourrais dire si la chambre de mon fils et la mienne étaient fermées à clef, lorsque je suis pour l'église. La Cour s'ajourne alors pendant un quart d'heure.

Lucie Brossard, épouse d'Alexis Moquin, dernier témoin, est assermentée.—Je reconnais cette petite boîte, je l'ai trouvée défoncée au coin de mon jardin, le lendemain du meurtre. On mettait notre argent dans cette boîte, qui se trouvait dans un coffre. Quand j'ai trouvé la boîte, elle était ouverte et vide. J'ai regardé à l'endroit où je l'ai trouvée et je n'ai pas vu d'argent. J'ai emporté la boîte à la maison. Le jardin se trouve devant la porte. On ne peut de la maison voir une personne qui serait à la place où j'ai trouvé la boîte, parce qu'un hangard empêche.

Transquestionnée.—Quand je suis partie pour la messe, les portes des chambres étaient ouvertes. Je suis partie avant mon fils et ma

brue.

Le prisonnier a demeuré plusieurs années chez nous. Pendant tout ce temps, je ne puis rien dire contre sa conduite ; il faisait son devoir.

Dr. Casimir Richard Dufresne, de Laprairie est assermenté.—Je suis maire du village de Laprairie. Le 28 de mai, qui était un dimanche, j'appris, à la sortie de la messe, qu'un meurtre avait été commis chez M. Alexis Moquin. Je me suis rendu à la maison en question avec un grand nombre de personnes. Je suis entré dans la chambre à coucher à côté de la cuisine, et j'y ai vu deux cadavres gisant inanimés sur le plancher. Je connaissais Marie Louise Sauvage. Alors j'ai cru qu'il était de mon devoir d'envoyer 2 hommes avertir les autorités de Montréal, et d'aller aux environs requérir le secours des volontaires pour chercher le meurtrier que l'on supposait être caché dans le bois. J'y ai rencontré le Dr. Brossard qui avait tout raconté au major Johnson, et les volontaires sont sortis de suite et se sont dispersés dans le bois.

Le lendemain, 29 mai, à la requisition du coroner de Montréal, Jos. Jones, en compagnie du Dr. Brossard, j'ai fait l'examen externe et interne des deux cadavres. Le premier corps que nous avons examiné a été celui de Marie Louise Sauvage. Cette fille nous a paru âgée de 20 à 21 ans, mesurant 5 pieds et 2 pouces, cheveux noirs, paraissant jouir d'une très bonne constitution ; elle portait les vêtements qu'on me montre maintenant et que j'ai remis au grand connétable Bissonnette. Après avoir enlevé les vêtements, nous avons constaté, dans l'examen externe, six trous de balles d'un demi pouce. Le premier était situé à la partie inférieure du maxillaire supérieur, à 2 ou 3 pouces de l'oreille gauche ; le deuxième était situé dans la partie intérieure latérale du sein gauche le troisième dans la partie supérieure et intérieure du bras droit dans le muscle biceps ; le quatrième et le cinquième étaient dans l'aisselle droite, à 2 ou 3 pouces, distant l'un de l'autre ; le sixième se trouvait à la partie inférieure de l'omoplate du côté droit. Après cette examen interne et nous avons constaté que la balle qui avait pénétré dans le maxillaire supérieur gauche ne s'est pas rendu dans la substance du cerveau ; elle est demeurée dans les parties profondes de la figure. Après un examen minutieux de notre part, on n'a pas trouvé la balle. La deuxième qui a pénétré dans la partie intérieure et latérale du sein gauche, est passée dans la partie

inférieure du poumon gauche, a pénétré dans l'apex du cœur et est sortie dans le ventricule gauche ; les deux trous se trouvaient à un [illegible]

[illegible]

(Elle se montre au Jury et sera entre les mains du grand connétable Bissonette.) Une seule de ces blessures aurait pu causer la mort.

[illegible]

Dr. Pierre Edmond Brunard est interrogé.—Je suis médecin [illegible] Lapointe. J'ai fait le 20 de mai dernier, chez M. [illegible] l'autopsie du cadavre de M. [illegible] après avoir reçu [illegible] le corps avec les [illegible] par rapport à l'examen du corps. [illegible] blessures décrites par [illegible] mortelles, excepté celle au visage qui aurait pu causer la mort qu'après quelques instants.

Les témoins ne font aucune question au témoin.

Edward Enwright, de Montréal.—Au mai dernier j'étais employé dans la police de [illegible]. Le 29 de ce mois je suis allé [illegible] Lapointe, chez [illegible] Peltier et M. Sabourin, afin de [illegible] mes recherches, des informations. Le lendemain j'ai appris qu'un canot manquait à [illegible] Sœurs et avait [illegible] Lapointe.

J'ai appris de plus que la veille un homme était entré dans une petite maison près de la barrière et avait demandé du pain. Après avoir été à la maison où un canot manquait, j'ai traversé le fleuve avec un nègre et nous sommes allés à l'île aux Hérons pour voir si un canot n'y avait pas accosté. Après avoir cherché à l'île aux Hérons nous sommes descendu à l'île des Sœurs et nous avons visité le côté nord, afin de voir s'il y avait un canot ; nous avons rien vu. Nous nous sommes alors rendus à la Pointe St. Charles. En

répondu que ce n'était pas de mes affaires. Lorsque nous eûmes atteint le virage, ils me dirent qu'ils l'avaient vu, un homme qui, d'après la description qu'il leur avait donnée, ressemblait au nommé Edouard Enright. En montant la côte avec les garçons, j'ai vu un homme à quelques arpents, mais ce n'était pas l'homme qui leur avait prêté le canot. J'en vis deux autres qui se trouvaient à environ 200 verges de nous et qui marchaient dans la direction de la station du Grand Tronc.

J'ai demandé aux garçons si c'était un de ces deux hommes qui leur avait prêté le canot. Ils m'ont répondu que c'était celui qui se dirigeait vers une clôture de 12 pieds de hauteur, qui entoure la station du Grand Tronc. Cet homme marchait le nez. Il a passé par-dessus la clôture et a disparu. J'ordonnai à l'autre homme de police de passer avec un des garçons par la même place où était passé l'homme en question, et je montai avec l'autre garçon sur la clôture afin de l'apercevoir.

Et le Cour s'ajourne à 10 heures jusqu'à demain, 10 heures A. M.

Barrett à l'air un peu plus grave et réfléchi. Il mastique quelque chose comme du jujube. Son visage est un peu moins coloré. Du reste tel qu'il est là il a plutôt l'apparence d'un témoin que d'un accusé. Il est impossible qu'un homme ait une apparence plus [illegible] que celle qu'il a présentement.

La galerie est encore remplie de dames, quelques-unes ont assisté aux deux séances précédentes.

Examen de Edward Enright continué :

Je ne trouvai pas la personne dans la cour et ceux à qui je m'adressai ne purent me donner aucun renseignement. Je continuai alors à longer la clôture jusqu'à l'endroit où je supposais que la personne l'avait traversée. Il y avait près de la clôture une pile de planches. Le jeune garçon avec qui j'étais et moi nous regardâmes sous les planches, pensant qu'un homme pouvait y être caché. Le jeune garçon aperçut un sac d'argent, et au meilleur de ma connaissance je dis : en voici un autre. Le jeune garçon me donna le sac qu'il avait vu, et je ramassai l'autres. Les deux sacs maintenant produits sont ceux qui ont été trouvés, je les ai marqués.

Je ne trouvai pas le prisonnier. Le 30 de mai au matin, j'allai avec des sergents de la police riveraine porter [illegible] d'argent à la [illegible] Col. [illegible] [illegible] [illegible]

la pièce en question. Le nom de la jeune fille qui la joue est Jenny

Transquestionnée : Pouvez-vous dire que ce soit la même pièce ?

Je suis absolument sûre qu'elle lui ressemble beaucoup, à

William Harper est actuellement détenu

Je travaille chez M. Boyd, 2, rue Notre-Dame, où

Je reconnais le prisonnier le 21 ou le 22 mai dernier, au magasin de M. Boyd, où il est entré.

Quand j'étais seule au magasin, il me montra un revolver fait par Rosington and Son, de l'Etat de New-York. Le nom d'Elgin est gravé sur le canon du pistolet. Le pistolet était enveloppé dans du papier huilé. Les paroles suivantes sont aussi gravées sur le pistolet : patented 14 septembre 1858.

Le client n'était pas venu pour acheter un pistolet, mais il me demanda qu'un moule lui fût préparé pour son pistolet. Je lui dis d'apporter les balles pour que j'puisse voir de quelle grandeur devait être le moule. Quand il revint, je lui préparai un moule, et il partit.

Je crois que ce pistolet qui m'est montré est le même. J'y vois la date que j'ai donnée, 14 septembre 1858. Mais je ne puis jurer positivement que c'est le même pistolet, car ces armes sont faites au moyen de machines et elles sont toutes pareilles. La balle qui blessa mon client au pistolet, c'est une des balles trouvées dans le cabinet, balle trouvée par les médecins et qui m'est montrée en ce moment. Elle ajuste aussi à ce pistolet.

Je me rappelle que le prisonnier a aussi acheté trois quarterons de poudre, de la meilleure qualité, et une boîte de capsules adaptées au pistolet.

Je revis le prisonnier le 27 de mai, dans la matinée. Il est entré dans le magasin. Il portait un fusil, il m'a demandé de le réparer. Il m'a dit qu'il voulait l'avoir prêt pour trois heures, afin qu'il pût traverser dans le bateau à vapeur. Je ne sais de quel bateau il parlait. Je réparai le fusil et je le mis à l'endroit où on met les fusils réparés. Ayant à sortir pour les affaires du magasin, je dis à M. Boyd que si le jeune homme à la moustache noir qu'il avait vu quelques jours auparavant me parler dans le magasin, revenait, il pouvait lui donner le fusil, et qu'il aurait à se faire payer une piastre.

La Cour s'ajourne à midi moins quinze minutes, jusqu'à une heures et demie, par respect pour la cérémonie religieuse qui aura lieu pour l'Administrateur provincial.

La séance s'ouvre à midi et demie.

L'hon. juge Drummond est assis à la gauche du juge en chef, mais pour assister son collègue, il n'est pas en costume.

Le témoin William Harper est ensuite appelé.

Je suis un ouvrier armurier. Il y a une barre de sureté entre chaque chemisse, afin d'empêcher l'explosion de plus d'une charge à la fois.

Le témoin montre le pistolet en cour et explique avec une précision et une intelligence hors ligne,—une véritable intelligence d'ouvrier,—la manière dont fonctionne ce pistolet. De son côté l'avocat de la défense montre par ses questions qu'il est parfaitement familier avec le jeu et l'organisation d'un pistolet. Le fait est que l'avocat et le témoin sont les deux hommes les plus sûrs d'eux-mêmes et à juste titre, que nous ayons encore vu devant une Cour de justice.

Le témoin prit pendant que nous traçons ces lignes.

Les pistolets Colt ne font jamais explosion que lorsque l'on laisse des grains de poudre prendre entre les chemises ou lorsque on se sert des cappules Colt. La poudre trouvée dans l'accusé était de la poudre No. 6 qui n'était pas la plus fine en conséquence. Ayant entendu parler du meurtre de Lapraire dont le prisonnier était accusé, je cherchai à me rappeler tout ce qui s'était passé, et depuis ce temps jusqu'à hier je n'y ai pas pensé.

Le prisonnier m'a dit qu'il venait traiter de la Baie du Nord—le fait est qu'il voulait tirer des coups qui se piquent de se connaître en revolver. Le baleau de Lapraire traversait alors à quatre heures. J'ai cru comprendre qu'il parlait des espèces.

La raison pour laquelle je me rappelle tout ce que m'a dit le prisonnier c'est que lorsqu'il me remit le pistolet, il me dit qu'il avait eu à traiter américains et qu'il avait capturé le drapeau confédéré et de six balles balles avait traversé le drapeau comme il se sauvait avec son trophée.

M. Clarke: Vous êtes là pour dire la vérité et c'est un moins la une partie de la vérité.

Le prisonnier regarde le jury, et il a l'air d'espérer que cette partie du témoignage lui sera favorablement comptée.

Le témoin continue: Je crois que c'est dans le Herald que j'ai vu pour la premier fois le nom de Barreau, et j'ai dit à M. Boyd que je croyais que c'était là le nom de la personne, savoir l'accusé, que j'avais vu une journée auparavant.

Le lendemain et le surlendemain, le chef de police est entré au magasin et m'a montré une photographie de la personne pour laquelle j'avais fait un moule à balle. Je n'ai répété cela à personne avant aujourd'hui, excepté au sous chef de police McClaughlin, lorsque celui-ci est venu me chercher hier.

Ré-examiné.—Les capsules que j'ai vendues au prisonnier étaient des capsules de Colt. Quand l'accusé vint chez Boyd il me dit que son nom était Stanislas Barreau et il me demanda si j'avais vu son nom sur les

Joseph Beauvais [illegible] de Laprairie, est [illegible]

J'ai retrouvé ses porte-monnaie, dans la grange [illegible] je le lui ai [illegible] appartenant à [illegible] M. Mequin.

Robert Shannon House, chef de police de Kingston, est [illegible]

Je suis celui qui ai arrêté le prisonnier, avec l'assistance de mes hommes. C'est le dimanche, 6 juin dernier, que j'ai arrêté le prisonnier, entre 11 heures et minuit, chez un nommé, Hibbard, qui occupe la dernière maison en dedans des limites de la ville, à environ un mille, et demi de l'hôtel de ville. Vers neuf heures du soir, le valet, une personne qui vient à ma maison, et m'avait qu'il y avait un français qui est arrivé par le train du matin venant de Montréal. Hibbard vint à ma maison avec une pièce d'or et il me dit qu'il y avait un homme qui avait montré une grosse d'or et d'argent à une jeune fille dans la maison, et qu'il supposait que c'était de l'argent contrefait. J'examinais la pièce d'or et je vis qu'elle [illegible] je la croyais bonne. Nous nous dîmes alors que si cette personne était [illegible] la police [illegible] [illegible] [illegible]

françaises enveloppées dans un morceau de papier et enveloppées dans une chemise. L'accusé dit que cet argent là lui appartenait aussi.

Le prisonnier me dit qu'il était un homme de paix, qu'il venait de Québec et qu'il était dans le [illegible]. Je lui demandai s'il avait été dans l'armée et qui avait commandé le [illegible] à Lapraire. Il me répondit [illegible] Lapraire. Il me dit qu'il était [illegible] Lapraire. Il me dit qu'il était [illegible] Lapraire. Il me dit qu'il était

Lundi, 4 Octobre

Le prisonnier est plus pâle qu'à l'ordinaire. Sa contenance est bonne jours la même. L'assistance est nombreuse.

Le temps fixé par la loi pour les petits jurés de la première liste se trouvant écoulé, il sont déchargés par la Cour.

Robert Shannonhouse est appelé.

Transquestionné.—Tous les aveux que le prisonnier a fait lui a fait volontairement ; je ne lui ai rien dit qui put l'amener à faire ces aveux ; au contraire je l'ai mis en garde de ne rien dire qui put l'incriminer. Il a fait ces aveux en présence de deux hommes de police Bell et Quinn, et dans deux autres occasions dans la station. Le Recorder de la ville de Kingston était présent lors de la dernier occasion.

James Hibbard est assermenté. Je suis aubergiste de Kingston. Vers les 5 et 6 de juin dernier le prisonnier, le dimanche matin, est arrivé vers 3 heures. Le prisonnier est demeuré dans ma maison jusqu'à 10 heures du soir, heure où il a été arrêté. Je crois qu'il a dépensé de l'argent et j'ai changé à une fille du nom de Sarah Dwyer une pièce d'or de 1813 que lui avait remise le prisonnier. C'était une pièce américaine, vu qu'elle portait un aigle. Avant de la changer je crus qu'elle était fausse et je l'ai présentée à un de mes amis. Il a pensé que d'après sa date cette pièce avait été volée à Laprairie. Je retournai chez moi et je dis à la fille de ne pas la perde de vue. Le prisonnier ne m'a pas donné de pièce d'or.

Transcription illegible

qu'il a entré dans la maison. Il a demander à manger à M. L. [illegible] Il a [illegible] Il a [illegible] Il a

Le prisonnier, lorsqu'il est parti de Montréal avait-il l'intention de voler ? On ne peut, pour un moment, entretenir cette idée et en suivant la preuve, on ne peut en venir à une conclusion autre que le prisonnier a été poussé, sous l'empire d'une impulsion spontanée, irrésistible, à laquelle il devait obéir, et qui se révèle tant à coup chez des personnes atteintes de monomanie. S'il est traversé de l'arrière dans le dessein de voler l'argent de M. Moquin il aurait pu le faire, sans difficulté, et sans ôter la vie à deux personnes, lorsque la servante se trouvait dans l'étage supérieur de la maison et que l'enfant était seul avec les deux petits enfants. Ne pouvait-il pas alors entrer dans la chambre, défoncer le coffre, enlever l'argent, sauter par la fenêtre et se sauver. Mais non, il ne fait rien de cela ; il attend tranquillement que la servante soit descendue de l'étage supérieur. Alors il prend son fusil et veut s'en aller, mais la servante le prie de rester et d'attendre M. Moquin en disant qu'ils seraient contents de le voir. Il fait quelques remarques sur la boîte et le coffre-fort et la voit. Soudain, il saisit son fusil et s'écrie : "Je suis sacrifié !" et tire plusieurs coups de pistolet sur la servante.

Ici encore, cet événement montre-t-il pas que le prisonnier était alors attaqué d'aliénation mentale ? S'il eut eu l'intention de voler, s'il eut prémédité le meurtre dans le cas où quelqu'un le gênerait dans l'accomplissement de ses desseins, pourquoi n'a-t-il pas agi lorsque la servante était en haut ? Pourquoi ne l'a-t-il pas tuée en arrivant ? Il n'avait donc pas l'intention de voler, le meurtre n'était donc pas prémédité, et nous en avons la preuve dans le fait qu'il a voulu laisser la maison ; il a donc agi d'après une impulsion soudaine aux monomanes, ou sous l'empire d'une aliénation mentale soudaine à laquelle il est impossible de résister. Ces cas sont assez communs dans la vie et il se rencontre presque toujours chez des personnes qui sont remplies de tendresse pour leurs malheureux victimes. Je ne vous en citerai qu'un cas assez rapproché. Vous vous rappelez sans doute, l'horrible tragédie qui est venu jeter le deuil dans une famille sur l'autre côté de la montagne. Là vivaient un homme, sa femme et trois enfants en bas âge. Un jour, le père est obligé de s'absenter pour quelque

temps. En laissant sa femme, il ne remarque rien d'extraordinaire en elle ;

mentale. Aussi l'a-t-on considérée comme innocente, parce qu'elle ne

Il est permis de douter que le prisonnier n'avait pas, en raison, lorsqu'il commit le crime qui le traduit en haute criminelle, qu'il n'était pas plus atteint que celui dont cette femme a été victime. Il arrive quelquefois qu'une personne attaquée de monomanie, nourrit un projet pendant long-temps, étudie tout les moyens de parvenir à son but, s'applique de toutes ses forces, lorsque l'occasion se présente favorable, frappe un grand coup. On en a la preuve dans le crime du jeune Oxford. En 1840, ce jeune homme vivant à Londres, forme le projet de tuer la reine Victoria. Pendant trois mois il rôde dans cette, cherchant toutes occasions. Pour satisfaire sa cruauté, il achète un pistolet, s'exerce au tir du pistolet, afin d'acquérir plus d'habileté et de porter un coup mortel à cette souveraine qui, le sexe seulement puissant d'Angleterre, mais encore sur les cœurs de tous ses sujets. Un jour que Sa Majesté sortait de son palais entourée d'une nombreuse suite, Oxford s'avance et tire successivement deux coups de pistolet sur elle. Arrêté et conduit à la barre criminelle, il est reconnu que dans le jugé qu'il agissait sous l'influence de la monomanie, et qu'il n'était pas responsable de son acte. Il a avoué son crime et a dit qu'il méritait d'être pendu, mais le jury, en prononçant sa sentence, porte sa vie dans une maison pénitentiaire. Le prisonnier était-il donc attaqué de la même maladie mentale, lorsqu'il est traversé à Lagrairie.

bli est encore permis de le croire et même tout l'indique. Suivons le sujet de monstre. Que fait-il ? Va-t-il passer aux Etats-Unis dont la route lui est ouverte ? Va-t-il aller chercher un refuge dans ce vaste pays qui offre toujours un asile assuré aux criminels et les dérobe à la justice. Non, au lieu de fuir le danger, il le cherche. Hors de lui, et ne sachant ce qu'il fait, comme il l'a avoué lui-même, il prend machinalement la direction du bois, examine son pistolet pour se tuer, et le jette après avoir constaté qu'il n'est pas chargé. Il traverse le fleuve dans un canot, et vient pour ainsi dire se livrer aux mains des autorités. Il va dans une maison de débauche, qu'il sait être sujette aux recherches de la police lorsque des crimes sont commis. De là il se rend à sa maison près de laquelle il devait s'imaginer que

Il est facile de voir que si cet homme avait eu toute son intelligence, [illegible] sa compromettre lorsqu'il a fait attaque [illegible] après la perpétration du crime. Il n'aurait pas [illegible] fuir [illegible] d'or qui, par leur ancienneté, devaient nécessairement exciter les [illegible] Par conséquent il existe un fait [illegible] sur son intelligence, et vous devez lui accorder le bénéfice de [illegible]. Vous serez les vrais juges de la manière [illegible] de votre [illegible], et vous devez rendre votre verdict en conséquence, [illegible] vérité, je n'en ai aucun doute, sera guidé par la plus stricte impar- [illegible]. En outre dans cette boîte vous trouverez le serment de [illegible] juste à qui de droit, le plus prochain [illegible] vous avez [illegible] sympathie pour les pauvres victimes qui [illegible] dans la tombe, et toute [illegible] [illegible] [illegible]

distinguer le bien du mal, pour

Mais cette femme ne s'est pas sauvé après cette horrible

On a voulu vous donner

la justice. Il

police et se trouve tout à coup à

Le premier point de vue que

chère ; vous n'avez que deux question à vous faire ? Le prisonnier

d'intelligence pour distinguer le bien du mal ?

La première question est résolue par les aveux du prisonnier et l'admission de son conseil. Pour résoudre la deuxième, vous n'avez qu'à vous demander pourquoi le prisonnier s'est enfui après avoir commis le crime, s'il ne savait pas qu'il eut violé la loi de Dieu, de la nature et des hommes ?

Son honneur le Juge s'adresse au Jury dans les termes suivants :

La preuve contre le prisonnier est accablante. Nous avons non

seulement le témoignage d'un témoin oculaire, mais même encore ne

soit ici ou à Québec, je n'ai rencontré dans

vous convient de rendre. On vous a dit que si

Victor Mallette : Quoique nous avions

Barreau, accusé de larcin, est

procurer les moyens de se rendre à Washington, dans le but d'obtenir

à l'hôpital Marwood dans cette dernier ville.

Je dois ajouter que depuis mon incarcération, j'ai été abandonné de

tous, de mes parents, de mes amis, de mon député et du clergé qui

reçu de consolation de personne.

" C'est un devoir pour moi, cependant, de déclarer que mes détes-